

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Nous vous proposons de réaliser les obligations légales et conventionnelles liées à la rupture conventionnelle, tout en respectant vos souhaits et ceux de votre salarié.

Intérêt

Vous accompagner, au mieux, tout au long de votre démarche, dans le cadre d'une rupture conventionnelle entre un de vos salariés et vous-même (commun accord entre l'employeur et le salarié sans motif particulier), dans le respect des dispositions légales et conventionnelles.

Procéder à une rupture de contrat de travail en toute sérénité.

Contenu

- Recueil des souhaits de l'employeur et du salarié
- Etablissement du calendrier de la rupture
- Rédaction du courrier du salarié
- Rédaction du courrier de l'employeur
- Rédaction de la fiche informative
- Rédaction de la convention de rupture
- Réalisation de la demande d'homologation
- Détermination des droits au DIF
- Calcul des indemnités de rupture

➡ N'hésitez pas à nous consulter pour établir ensemble une rupture de contrat de travail en toute sérénité, respectant les dispositions légales et conventionnelles